



Jamais un serviteur, dont les pieds se sont couverts de poussière dans la voie d'Allah, n'a été touché par le feu.

Abû 'Îsâ 'Abd ar-Raḥmân ibn Jabr (qu'Allah l'agrée) relate que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Jamais un serviteur, dont les pieds se sont couverts de poussière dans la voie d'Allah, n'a été touché par le feu. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Celui qui sort et emprunte un chemin pour combattre dans la voie d'Allah, Exalté soit-Il, et dont les pieds se sont couverts de poussière pour cette raison, son action sera une cause pour qu'il soit protégé de l'Enfer. Dans la version de al-Bukhârî, il est dit : « Celui dont les pieds se sont couverts de poussière dans la voie d'Allah, Allah l'a rendu interdit à l'Enfer. »

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3868>

